l'éducation de ses enfants; il se livra ensuite au commerce, et s'associa avec Bertrand, marchand de galons.

Ce Chalier était un espèce de fou, dont l'ambition n'en fut aussi que plus illimitée. Il avait pris Marat pour son modèle en révolution. Il vint à Paris, passa six mois auprès de lui, y puisa ses leçons, et, de retour à Lyon, il afficha publiquement ses desseins pour parvenir à la législature, en faisant distribuer avec profusion, à la classe ouvrière, son portrait, au bas duquel on lisait: « Chalier, excellent patriote, a passé six mois à Paris pour être l'admirateur de la Montagne, de la Convention nationale et du patriotisme de Marat.

La municipalité n'avait pas encore de chef. Les Lyonnais, effrayés par la nomination de ces scélérats, voulurent réparer l'insouciance qui les avait éloignés des assemblées sectionnaires. La cabale désorganisatrice fut déjouée, et le citoyen Nivière Chol fut élu maire. Ce citoyen respectable n'accepta cette place que pour sauver son pays, en balançant autant qu'il serait en son pouvoir, les intentions perfides des membres de cette commune, dont l'extravagance sacrifia d'abord à l'égalité les ornements qui décoraient les bassins de la place de Bellecour.

Les écarts révolutionnaires de ces magistrats consternèrent les habitants de Lyon. Différentes adresses envoyées à la Convention, restèrent sans effet. La Montagne de la Convention, et Marat, zélé partisan de Chalier, atténuaient les plaintes contenues dans ces adresses, et l'on y répondait d'ordinaire par le grand ordre du jour.

Cette municipalité, autorisée par le silence de la première autorité, mit en jeu tous les ressorts révolutionnaires. Un bureau de dénonciation fut créé, et douze cents citoyens des plus riches d'entre les négociants furent bientôt plongés dans les caves de la Maison Commune. La cupidité municipale avait dicté les premières listes de proscription. De grands sacrifices de la part des détenus leur firent recouvrer leur liberté. Dans le scandaleux commerce de la liberté individuelle,